Les opérations du mois d'Avril sont suivies :

A Roubaix, par MM. Ernest Réquillart et F. Esmoulu-Taffin, directeurs, et MM. A. Vienne-Legache et Louis Prax, directeurs-adjoints. — A Lannoy, par M. Désiré Désaunay-Mullez. — A Croix par MM. Achille Florin et Désiré Dalesalle. — A Wattrelos, par MM. Louis Beuscart et Fernand Bégbin. — A Ascq, par MM. Auguste Sainleger et Henri Alexandre.

Ordre du service : La caisse est ouverte pour recevoir les dépôts, ainsi que les demandes de remboursement, les dimanches de 9 à 11 heures, les samedis de 9 à 10 heures 1/4. Les remboursements seulement, les dimanches à 11 heures 1/2, les samedis à 10 heures 1/2, 3 jours après la demande

Le caissier : FREMONT

TOURCOING

LA BATAILLE DE TOURCOING

ETUDES PRÉLIMINAIRES

(Suite)

La première Election municipale

L'administrateur Poutrain, pressé de remplir sa mission, arrive à Tourcoing le 27 novembre 1791 et se rend directement à l'Hôtel-de-Ville, où les officiers municipaux, anciens et nouveaux, prévenus dès la veille de son arrivée, viennent le rejoindre.

Au moment où il vient pénétrer dans la salle des délibérations, il s'aperçoit qu'elle est occupée par les membres du club révolutionnaire.

« La sociétés des amis de la Constitution », dont l'attitude et les propos hostiles à l'installation des nouveaux élus mettent le sieur Poutrain dans le plus cruel embarras.

A toutes ses explications, à toutes ses dénégations même, ils répondent par un cri qui, dans leur bouche, n'est plus qu'un mot d'ordre : « Vive la Nation ! »

Laissons du reste la parole au sieur Poutrain, qui, dans son rapport aux administrateurs du district de Lille, nous peint admirablement la situation difficile dans laquelle il se trouve en présence de deux municipalités rivales et d'un club opposé à toute installation régulière.

« Ils ne répondaient à tous les raisonnements qui leur étaient faits que par des cris de : « Vive la Nation ! » mais jamais ils n'ont su comprendre que la Nation leur ordonnait d'obéir aux corps administratifs qu'elle avait établis. Toujours le mot de Loi était dans leur bouche, mais quand, nous leur disions que la loi rendait juges de la validité des élections municipales, les corps administratifs, ils criaient Vive la Nation !

M. Motte-Florin, désireux d'échapper à toutes ces avanies, offre sa démission au délégué du district.

Celui-ci la repousse énergiquement et se décide à recourir à la force armée. Ecoutons-le d'ailleurs.

« Voyant enfin que la raison ne pouvait rien sur eux, nous requîmes le détachement des troupes de ligne, qui était à Tourcoing, de protéger l'installation de la nouvelle municipalité. Nous observons que ces détachements n'étaient qu'en très petite partie sous les armes, parce que le directoire du district n'avait remis à M. Aymond de la troupe de ligne que pour qu'elle se transportât à Tourcoing au point le plus proche de la nuit ; le Directoire avait pensé que son commissaire parlant au nom de la loi serait obéi sans qu'il fût entouré de la force des armes, et cette espérance ne nous ayant pas abandonné à notre arrivée à Tourcoing, nous n'avions pas cru devoir faire d'abord déployer l'appareil militaire. Un quart d'heure après notre réquisition, le capitaine du détachement rentra dans la salle, mais il était seul apparemment qu'il ne nous avait pas bien compris ou qu'il crut impossible ou du moins très imprudent de rassembler, dans le moment tous les soldats qui étaient épars dans les divers endroits de la ville, il nous témoigna le désir de parler au peuple ; il lui parla en effet en bon patriote et dans le même sens que nous lui avions parlé nous-mêmes, mais il n'eut pas plus de succès que nous n'en avions eu.

» Nous nous aperçumes que M. Motte-Florin et plusieurs autres officiers municipaux étaient sortis de la salle, tous nos efforts pour les installer devenant alors inutiles, nous n'expliquâmes pas plus clairement notre intention à M. le capitaine du détachement, mais nous nous rendîmes à l'auberge dite de Saint-Blaise. Y étant, nous écrivîmes tant au capitaine de troupes de ligne qu'à la nouvelle et à l'ancienne municipalité pour les prier de nous y venir trouver, à une heure et demie. Ils se rendirent à notre invitation. Nous demandâmes à M. le capitaine s'il était sûr de sa troupe, il nous répondit qu'il en était sûr comme de lui-même. Lui et les officiers municipaux nous observèrent cependant qu'ils regardaient comme imprudent de ne protéger l'installation de la nouvelle municipalité que par un simple détachement de 50 hommes de troupes de ligne, ils nous observèrent que ceux qui composaient la garde nationale du lieu ne seconderaient pas la troupe de ligne, que peut-être même quelques-uns d'entre eux se tiraient contre elle, qu'il convenait, en conséquence, de remettre l'installation au moment où il y aurait à Tourcoing une force armée suffisante pour en imposer au Peuple, et pour l'empêcher de songer même à la résistance.

D'après ces observations, nous consentîmes à remettre à un autre jour l'installation de la municipalité ».

Les choses ne pouvaient rester en cet état. Les administrateurs du district avaient hâte d'offrir au sieur Poutrain l'occasion de réparer l'affront fait à leur autorité.

Le 9 décembre 1791, le maréchal-de-camp Théobald Dillon (qui devait plus tard être massacré par les Lillois à son retour du pas de Baisieux), suivant les instructions de M. le général d'Aumont, commandant militaire de Lille, ordonne à trois piquets de 50 hommes d'infanterie chacun et à un piquet de 30 maîtres du 1er régiment de cavalerie de partir le dix décembre pour se rendre à Tourcoing et formément à la réquisition de MM. les administrateurs du district de Lille.

C'était le jour fixé pour la venue du sieur Poutrain à Tourcoing. A son arrivée, il trouva l'Hôtel communal occupé par plus de 200 citoyens aussi animés que la première fois, poussant les mêmes cris, déterminés plus que jamais à la révolte, allant jusqu'à essayer de suborner la troupe par des promesses et des flatteries.

Ayant perdu tout espoir de remplir sa mission par la persuasion, l'administrateur Poutrain a recours à la force des armes.

Il fait occuper militairement l'hôtel communal qui regorge de citoyens, range en bataille le reste de ses troupes sur la Grand'Place, et après avoir fait sonner les cloches à toute volée comme le lui ordonne la loi, il installe Motte-Florin dans ses fonctions de maire.

Son énergie en impose aux membres du club révolutionnaire, et l'emeute s'apaise. Quelques instants plus tard, Poutrain se rend à l'hôtel Saint-Blaise (aujourd'hui maison Liagre-Carette, rue Lille), où il écrit son rapport aux administrateurs du district. Il le termine dans ces termes :

« Il est prudent de ne pas dégarnir trop vite de troupes de ligne ce bourg très peuplé, et où d'un côté le fanatisme ; de l'autre, l'indifférence et l'esprit d'insubordination pourraient produire de très fâcheux effets ».

(A suivre). LA TOUR DU COING

LES FÊTES DU CENTENAIRE

Aujourd'hui mardi, à huit heures et demie très précises du soir, aura lieu dans la salle des marches de l'Hôtel de Ville une réunion à laquelle sont convoqués les officiers et sous-officiers de la troupe, pour le cortège des fêtes du Centenaire.

**

Nous sommes passés hier par le jardin public où se trouve le monument commémoratif de la bataille de Tourcoing. On procède à la toilette de la pyramide dont les pierres ont été gratées à l'aide de brosses d'acier et qui sont redressées et consolidées.

On a commencé également la construction des estrades.

La présidente de la salon a permis un tardif-vendredi de la vente, de quelques matelassés manifs, ce qui aidera à parfaire le cadre pour le grand jour de la célébration du centenaire.

**

Au sujet des réclamations adressées au comité d'organisation des fêtes du centenaire par les habitants de diverses rues de la ville concernant les itinéraires des sorties du cortège historique les 20 et 21 mai prochain, M. Maure-Six, vice-président du comité, nous adresse la lettre suivante que nous nous empressons de publier.

Monsieur le Rédacteur en chef,

Le Comité général des fêtes du centenaire a reçu ces jours dernier d'assez nombreuses pétitions émanant d'habitants de quelques rues de la ville qui se plaignent d'autres parcours de cortège historique.

Ne pouvant leur répondre à tous, je me vois forcé de recourir à vos colonnes pour leur faire parvenir quelques explications nécessaires.

L'administration municipale et le comité général des fêtes n'ont déterminé que le cortège officiel du dimanche matin. Il est laissé à l'appréciation de MM. les officiers du corps des Sapeurs-Pompiers, ainsi qu'à MM. les officiers généraux des Etats-Majors, la désignation des itinéraires de la rentrée aux flambeaux et du cortège historique.

Les mêmes ont fixé des itinéraires dont l'importance ne peut échapper à personne qui j'avons quil est bien difficile de demander davantage.

Mais, officiers et soldats ont toujours montré tant de bonne volonté, un dévouement si complet et un désir si souvent affirmé de tout faire pour la réussite des fêtes du centenaire, qu'en leur transmettant les petits ennuyés par le Comité, j'ai la ferme conviction qu'ils rechercheront le moyen de donner satisfaction à ces demandes dont plusieurs me paraissent légitimes.

Recevez, Monsieur le Rédacteur en chef, l'expression de mes sentiments distingués.

Maure-Six.

Nous rappelons que c'est vendredi prochain 1 mai, à huit heures ne l'après-midi, qu'aura lieu dans la petite salle de mariages de l'Hôtel-de-Ville, l'adjudication pour la location des établissements construits dans le camp français sur la place Charles Roussel et dont nous en avons donné la nomenclature dans un numéro précédent.

Quatrième liste

MM.

Lefebvre-Six, 10 francs — François Dedrywer, 10 — Lemaire-Hopp, 5 — Cattaert-Mercaux, 10 — Paul Abels, 10 — F. Scamm, 5 — G. Desmoy, 5 — Remond, 5 — Caron, 5 — G. Calasse, 2 — Dufour-Mahieu, 5 — Dumessny, 2 — V. Noute, 10 — K. Frère-Glorieux, 10 — Delgotte Delplanque, 2 — F. Bosque, 5 — V. Guelton, 2 — Vermet et Lagon, 5 — Vermet-Lagon, 5 — A. Delsaut, 10 — Bourgois, 2 — Flavien Catteaux, 5 — Thomas Honoré, 2 — Jules Jacques, 10 — V. Leurs, 2 — Jean-Baptiste Wagnon, 5 — Auguste Soissse, 5 — Louis Dumoulin, 5 — A. Ferraille, 10 — Louis Ledoux, 2 — Tronteaux et Dautbes, 0,50 — Ben-Saad Morand, 2 — Demay, 0,50 — E. Carpentier-Rousseau, 1 — Fortin à Vercamer, 1 — Cézard Dupuis, 0,50 — L. Duseil, 1 — Delmasure-Hennion, 5 — Wagnon-Van Herzeel, 1 — Jean Leriche, 1 — Hilaire Catteau, 1 — Guéringer, 1 — Constant Duthieul, 2 — Wilfrand Hennion, 1 — V. Houzet-Duriez, 1 — Palémon Glorieux, 1 — Dalle Dalporte, 1 — Léon Delsaut, 1 — Jules Dewez, 0,50 — Alph. Heindrick, 1 — Victor Delattre, 1.

Total de la 4e liste	309 50
Montant des listes précédentes	14,582 25
Total	14,892 75

**

Les sixième et septième listes de souscription se sont élevées à 50 fr. et 53 fr. 50, ce qui fait avec les listes précédentes, un total de 15,543 fr. 80.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance extraordinaire du 30 avril,

Le conseil municipal était convoqué pour hier soir, en séance extraordinaire.

La séance est ouverte à 8 h., 35. Vingt-neuf conseillers sont présents, sous la présidence de M. Victor Hassebroucq, maire.

M. Julien Lagrange est désigné par acclamation pour remplir les fonctions de secrétaire.

La lecture du procès verbal de la précédente réunion est renvoyée à la prochaine séance.

Les Tramways.

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le Maire se déclare heureux de pouvoir porter à la connaissance du Conseil que le décret approbatif de la substitution de la nouvelle Compagnie des tramways à l'ancienne vient de paraître à l'*Officiel*. Cette heureuse nouvelle nous permettra de marcher que nous verrons bientôt les nouvelles lignes établies.

Crédits périmés.

M. le Maire donne lecture d'un rapport relatif à la régularisation au budget additionnel de l'exercice courant de différents crédits afférents à l'exercice écoulé ou à des exercices antérieurs. Adopté.

Crédits supplémentaires

Le conseil adopte un second rapport du Maire tendant au vote de crédits supplémentaires pour parer à l'insuffisance de crédits primitifs inscrits au budget.

Eaux potables

M. le Maire présente un rapport concernant le service de la distribution des eaux potables. Différents projets très importants, dit-il, et se rapportant à ce service et impliquant environ un million, vont vous être présentés et il ne restera plus guère à vous soumettre que deux relatifs à la construction des réservoirs des Bonnets. Il est permis d'espérer étant donné la célérité des travaux, que ces deux vi les seront pourvues de la distribution d'eaux de source.

Le conseil approuve d'abord un tableau d'offres M. A. Tack à différents propriétaires Mouveaux et Douai par expropriation d'immeuble.

M. le Maire invite M. le secrétaire général à donner lecture du projet.

Le premier projet concernant la construction de l'usine élévatoire de l'Auchin-les-Flers, et le cahier des charges ont été dressés par M. l'ingénieur.

Le devis est évalué à 330,000 fr.

Le Conseil adopte. M. Tack déclare s'abstenir.

M. le Maire donne ensuite lecture d'un rapport concernant l'établissement de la conduite mettres et de l'usine pour le service de l'eau de la ville de Tourcoing.

Ce rapport énumère les différentes ruses à la chaussée d'Auchin-les-Flers, et les travaux à exécuter.

Le Conseil approuve d'abord un tableau d'offres M. A. Tack à différents propriétaires Mouveaux et Douai par expropriation d'immeuble.

M. le Maire invite M. le secrétaire général à donner lecture du projet.

Le premier projet concernant la construction de l'usine élévatoire de l'Auchin-les-Flers, et le cahier des charges ont été dressés par M. l'ingénieur.

Le devis est évalué à 330,000 fr.

Le Conseil adopte. M. Tack déclare s'abstenir.

M. le Maire donne ensuite lecture des différents cahiers des charges pour la fourniture des ciment, plombs, cordes, vannes, etc.

Pour la fonte, il devra être employé près de 1,000 tonnes pour le prix de 520,750 fr.

Pour les autres fournitures, la dépense est d'environ 45,000 fr.

Les diffé ents cahiers des charges sont adopté. M. J ul en Tack déclare s'abstenir.

Les travaux de terres étant pour l'établissement de la conduite mattresse de deux viles, sont évalués à 58,000 fr.

Les Prairies de la Lys

M. le maire donne lecture du rapport de MM. les ingénieurs chargés par les villes de Roubaix et Tourcoing de rechercher les causes de l'effondrement du réservoir du Huchon. Ce réservoir fait ce qu'on voit qui existe dans de très mauvaises conditions de résistance.

MM. les ingénieur ont été invités par les villes à faire quelques travaux à prendre en vue de consolider le réservoir subsistant.

M. le maire sollicite le vote d'un crédit pour le règlement des honoraires de MM. les ingénieurs. Ces honoraires sont de 1,600 fr.

M. Salembier. — Mais M. le maire, à qui incombe la dépense. A mon avis, c'est l'auteur du projet qui devrait la supporter.

M. le maire. — Ce n'est pas bien juste faite les conditions les ingénieurs avant la mise à exécution du projet. Comme cela la catastrophe est évitée.

Une assez longue discussion s'élève, à laquelle prennent part M. le Maire. MM. Tack, Salembier, Glorieux et plusieurs autres conseillers municipaux.

M. le Maire demande le vote d'une déclaration tout nous ne sa sisons pas bien le sens. Nous entendons toutefois qu'il parle de fournir des hommes pour mettre en sûreté des salaires.

M. Salembier demande qu'il y a pas l'intention de contester le chiffre des honoraires dû à MM. les ingénieurs. Il a voulu seulement se mettre à la ville n'avait pas de recours à exercer contre quelqu'un à propos de la catastrophe et de dépenses qu'elle a occasionnée. Le Conseil vote le crédit.

Le Conseil vote ensuite la soumission d'un entrepreneur pour travaux de pavage à l'usine de la Vieux-Cort. — Adopté.

Le Conseil vote un crédit supplémentaire pour l'exercice 1894 de 1,000 fr. et un autre crédit de 2,105 fr. pour règlement d'indemnité à divers, pour dommages causés par suite de la rupture d'un tuyau. — Adopté.

M. le Maire donne lecture du rapport d'une compagnie minière par la fourniture du charbon nécessaire à l'usine élévatoire de Bourbourg.

Autre soumission en ce qui concerne la ouverture pour l'établissement d'une conduite mattres de eaux de la Lys.

Exposition horticole

M. Drans, rapporteur, donne lecture de la soumission consentie par M. Duquesne, horticulteur, pour les travaux d'aménagements du jardin et aménagement des abords de l'Hôtel-de-Ville en vue de l'exposition horticole.

Le Maire approuve le marché *Centenaire*.

M. le secrétaire général lit un nouveau rapport relatif aux fêtes du centenaire et des mêmes marchés passés pour location de costumes, fournitures, construction en plancher d'arcades aux abords de Tourcoing, groupés sur la place Charles Roussel, arc de triomphe, etc.

Les différentes soumissions sont adoptées.

VIFS INCIDENTS

Plusieurs incidents se produisent au cours de la séance.

Un premier incident a lieu entre M. le Maire et M. Julien Tack.

M. le secrétaire général avant de terminer la lecture du cahier des charges pour la fourniture de papier d'impression destiné aux différents services municipaux.

Quand M. Tack a cet écrié qu'il était trop chemin de traiter de temps à à séances par de semblables lecture ne présentant aucun intérêt d'autant moins que les cahiers des charges sont examinés, admis et discutés par les commissions compétentes.

M. le Maire dit qu'au contraire il y a intérêt à ce que le Conseil soit éclairé et il ajoute « Vos collègues, M. Tack, n'ont sans doute pas aussi indifférents que vous ne l'êtes. »

M. Tack riposte. Il échange des propos très vifs avec le Maire.

M. Salembier réclame l'ordre du jour. M. Mulier demande en vain la parole. La discussion continue sur un ton très aigre.

Le maire soulève ses dossiers qu'il rejette sur son bureau. Le bruit se propage et l'on prend la suite de l'ordre du jour.

Lorsqu'on arrive à la discussion du vœu de M. Dupuis-Dumortier, pour qu'il soit fait des démarches auprès du ministre de la guerre en vue d'obtenir un congé pour tous les mobilisés habitant Tourcoing et actuellement sous les armes à l'occasion de la célébration du centenaire et que les frais de voyage soient supportés par la ville, un nouvel incident se produit entre l'auteur du vœu et M. Mulier de Roubaix.

Le maire combat la proposition : il éprouverait une réelle répugnance à faire une semblable demande au ministère de la guerre qui nous trouverait du reste, dit-il, indifférents.

M. Delphin-Dumortier parle en faveur du vœu qui a été mis. Il est vivement contesté par M. Mulier et il y a échange de propos très aigres.

Bref on passe au vote par mains levées. L'épreuve paraissant douteuse on vote à nouveau par bulletin. Le résultat donne : sur 35 votants, 13 voix pour l'adoption et 12 contre.

Comme conséquence de ce vote, il y a lieu de voter un crédit pour le cas où l'on mettrait droit à la demande. Le nombre de jeunes gens de Tourcoing sous les drapeaux étant de 800 et l'auteur du vœu estimant à 6 francs, les frais pour chacun d'eux, c'est donc un crédit de 8,000 francs qui serait nécessaire.

Une nouvelle discussion s'engage qui se terminera par un nouveau vote. Sur 35 votants onze voix se prononcent en faveur du crédit 10 contre et 4 bulletins blancs.

Le crédit est donc adopté.

Etablissement des bains

M. Honoré Colson donne lecture du rapport sur l'établissement de bains.

Une longue discussion s'engage sur laquelle nous reviendrons.

Rue des Poutrains. — Construction d'un

M. Ducoulombier donne lecture du rapport des commissions réunies des finances et de la voierie.

Messieurs,

Dans sa séance du 26 février dernier, l'assemblée communale a renvoyé à l'examen des commissions réunies des finances et de la voierie, une pétition de quelques propriétaires riverains de la rue des Poutrains par laquelle ils demandent qu'il soit construit un trottoir d'environ 2 mètres, qui, dès depuis la propriété de la Sainte-Union jusqu'à la rue du Calvaire, et offrent de faire l'avance des frais de construction, pendant trois ans, sans intérêts.

La dépense, d'après la devis dressé par M. le directeur de la Voirie municipale, s'élèverait à 2,960 francs, comprenant les frais.

Vos commissions, vu l'intérêt que cet aménagement a pour la sécurité des piétons, considérant la peu d'importance des frais dont d'ailleurs l'avance sera faite, comme il est dit ci-dessus, par les propriétaires, vu le terrain peut n'a sans valeur intérêts, ont été d'avis d'accueillir favorablement la demande des pétitionnaires, en conséquence, vous proposent de prendre la délibération suivante :

Le Conseil,

Qui le rapport qui précède,

Homologue les plans, devis et cahier des charges dressés par le Directeur de la Voirie municipale pour la construction, dans la rue des Poutrains, d'un aqueduc sur une longueur de soixante-quinze mètres entre l'entrée de la propriété de la Sainte-Union et la rue du Calvaire ;

Dit que les travaux faront l'objet d'une adjudication publique, mais qu'il ne sera être procédé à l'adjudication qu'après encaissement de la somme de 2,600 francs dont il va être parlé ci-après ;

Décide l'imputation des ressources et chapitres additionnels de l'exercice de 1894, de la somme de 2,600 fr. dont les propriétaires riverains de la rue des Poutrains ont fait offre de consentir cet aqueduc et se sont engagés à faire l'avance, sans intérêts, à la ville ;

Dit qu'un crédit de pareille somme de 2,600 fr. sera inscrit au budget de l'exercice 1897 pour remboursement à qui de droit ;

Vote, pour faire face aux 4,6 de la dépense, un crédit de 2,069 francs à inscrire au budget supplémentaire de l'exercice courant, le dernier exercice clôturé étant rejeté sur l'exercice 1895.

Adopté sans observations.

Fanfare du Point-Central. — Demande d'autorisation de faire un concours

M. Cruque donne lecture du rapport présenté par nom des Commissions réunies des Beaux-Arts et des Finances, accordant à la *Fanfare du Point-Central* un subside de 500 francs, pour que cette Société prenne part aux concours musicaux qui auront lieu à Vincennes les 13 et 14 mai prochains.

A la suite de ce vote, M. Havet, secrétaire de la Société, a adressé à l'Administration municipale une nouvelle demande, sollicitant de porter l'allocation de 500 à 800 francs, pour qu'elle puisse prendre part aux concours de Maisons-Laffitte le 24 juin prochain et à celui de Vincennes.

Vos Commissions réunies d'urgence le 27 courant pour étudier cette nouvelle demande, n'ont trouvé aucun inconvénient à ce que cette Société se rende à Maisons-Laffitte plutôt qu'à Vincennes et proposent à votre bienveillance d'accorder l'allocation de 500 francs précédemment votée.

Adopté sans observations.

Sur la proposition de M. Augustin Salle, le Conseil à la majorité vote en faveur de la Société les 800 francs qu'elle sollicitait.

La séance est levée à minuit.

Un consommateur peu commode. — Dimanche, vers sept heures du soir, le nommé Delcroix Edouard, 23 ans, charretier, sans domicile fixe, se présentait à la gare de passe du café Noblecourt, rue de la Gare. Sur le refus de Mme Noblecourt de lui servir à boire, cet individu ne trouva rien de mieux que de briser les tables et les chaises au milieu de la chaussée.

L'agent Blanche, de service à la gare, averti de ce qui se passait, se rendit sur les lieux et appréhenda notre homme pour l'amener au poste.

Cet individu des plus dangereux, qui a déjà subi de nombreuses condamnations, tant pour vols, fraude et attaque nocturne en réunion, a été maintenu et sera transféré à Lille ce matin.

Grave accident de voiture. — Hier matin, vers onze heures et demie, un garçon d'une bu laine d'années était monté rue Nouvelle-Dunes, sur le derrière d'un camion se dirigeant vers Roubaix.

A l'angle des rues Notre-Dame et du Bocquet, le camion prenant cette dernière rue, le jeune garçon pour abréger sa route, sautait au bas du cam on pour prendre la rue Sébastopol.

A ce moment, une voiture de M. Delcuelle-rie, livreur, que conduisait un domest que, M. Stanislas Herrent, venant en sens inverse renversa le jeune homme qui ne l'avait pas aperçu, et l'une des roues lui passa sur le corps.

Relevé aussitôt par le domest que lui même, le jeune homme, qui avait perdu connaissance, fut placé dans la voiture et transporté ensuite à l'hôpital, où M. le docteur Dewyn, appelé pour lui donner les soins nécessaires, déclara qu'il craignait de graves lésions internes.

M. Villon, commissaire du ler arrondissement, avisé de l'accident, s'est rendu à l'Hôtel-Dieu pour interroger le petit blessé, qui n'a pu répondre qu'avec difficulté aux questions qui lui ont été posées et d'une façon fort évasive.

Ce n'est qu'hier soir à 6 heures, et après de nombreuses recherches, qu'on est parvenu à connaître exactement son identité. Il se nomme Henri Mass, âgé de 7 ans 1/2 et demeurant à Roubaix, rue de Tourcoing, cour Saint-Pierre, 9.

Chevaux emballés. — Le camion de M. Duvillier-Wattine, filateur de coton, rue du Tilleul, se trouvait hier après midi, vers deux heures, en stationnement dans le hall du conditionnement. Tout à coup, les chevaux prirent peur et s'emballèrent dans une course vertigineuse dans la direction de la rue de Sébastopol.

A cet endroit le camion accrocha le candélabre qui fut brisé et il en a été de même du camion.

Les deux chevaux n'étant plus retenus, le timon et les chaînes d'attelage étant brisés, prirent de nouveau la fuite, mais M. Leclercq Pierre, 20 ans, demeurant rue de la Latte, s'efforçant d'arrêter les chevaux, fut jeté à terre et les chevaux et fut assez heureux de les maîtriser après avoir été traîné sur un assez long parcours.

Les ouvertures des Concerts d'été. — Comme les années précédentes, c'est la musique municipale qui fera le premier concert le jour de l'Ascension, l'ouverture des concerts d'été sur le kiosque de la place Thiers.

Nous donnons ci-dessous le programme des morceaux qui seront exécutés.

1° *Fanfarlo-valse* de Frédéric Dubois, 2° *Phèdre*, ouverture, Massenet ; 3° *Le Samsonnet*, pour pet te flûte, Guiscp, soliste M. Gougenheim ; 4° *Sous Bois*, ouverture, A. Grosey ; 5° *Styrienne*, Sandos ; 6° *Hakda*, Verdi.

Aggression. — Hier après-midi, Mme Valerchent, Mélanie, 60 ans, demeurant au Pont de Neuville, passait près de la brigantine de M. Ch. Stoop, quand un individu s'est jeté sur elle, l'empoigne par le cou et menace de la tuer ; aux cris poussés par la pauvre femme, plusieurs personnes accourent et qu'il nit l'agresseur en fuite.

Une enquête est ouverte.

PHOTOGRAPHIE

PREMIERES COMMUNIONS

12 beaux Portraits émaillés et bombés pour 5 fr. 50 avec un grand comme prime gratuite, à la

Photographie Artistique et Industrielle

81, rue Deurnemont, TOURCOING

Mouveaux. — On nous écrit de cette commune : Un conseiller municipal, M. Louis Pollet, vient d'opposer le veto d'un autre conseiller municipal M. Alphonse Lepers. Les deux conseillers sont donc devenus beaux frères et l'on se demande s'il n'y a pas du fait de cette parenté brisée par alliance, incompatibilité du mandat municipal pour l'un ou pour l'autre des deux conseillers en question ?

N.D.L.R. — Evidemment la loi municipale prévu le cas qui se présente et dans l'espèce c'est au préfet qu'il appartient de décarer dénus connaître l'un des deux conseillers, et celui qui dit au même scrutin et dans la même section a obtenu le moins grand nombre de voix.

LILLE

VIOLENT INCENDIE à Canteleu

Hier, vers une heure de l'après-midi, on apercevait, dans la direction de la porte de Dunkerque, une énorme colonne de fumée. Un violent incendie venait de se déclarer dans les ateliers de décoration de M. Vandorge-Grillet, située à proximité de la porte de Dunkerque, près du canal de la Haute-Deûle, juste en face du garage du *Sport nautique*.

Cette fabrique de décorations, qui voit, l'ouvrier comprenait six corps de bâtiments désignés par lettres alphabétiques et séparés les uns des autres par un espace de dix mètres de la première contenant une énorme quantité de matières et étaient édifiés en bois ce qui explique l'importance du sinistre et la rapidité avec laquelle il s'est propagé.

L'INCENDIE

Il était midi, lorsque deux ouvriers qui travaillaient dans une pièce située au-dessus du générateur furent soudain entourés d'une fumée intense, ils eurent à peine le temps de se sauver qui déjà les flammes les environnaient.

Le feu venait de prendre dans un blutoir placé dans le bâtiment A, et en quelques minutes il s'étendait aux magasins et forma à du tout un immense brasier qu'il était difficile d'approcher.

Les pompiers arrivèrent très vite et se mirent en devoir d'employer le feu d'atteindre la maison de M. Delattre et celle de Mme veuve Crépin qui étaient fortement menacées. Les pompiers de Lambersart furent assez heureux de préserver cette dernière maison, tandis que les pompiers de Lille empêchaient l'incendie de se communiquer à la mai on de M. Delattre.

La tâche n'était pas facile, car ces maisons construites en planches offrent un aliment facile au feu. Les efforts des sauveteurs furent couronnés de succès et bientôt on fut complètement rassuré au sujet des deux maisons.

Pendant que quatre pompes à bras commençaient à arroser, deux autres pompes à vapeur étaient mises en batterie et ne tardèrent pas à déverser sur le foyer incendiaire des cataractes d'eau.

A propos du bâtiment où le feu a commencé se trouvait une écurie appartenant à M. Delattre, en un clin d'œil elle est en flammes, puis l'incendie atteint un bateau en réparation dans le canal, et forma à lui seul une immense fournaise qui lèche les immeubles en flammes. Des tas de bois servant à la construct on des bateaux sont aussi la proie des flammes.

De tous côtés, sur une superficie de près de 2.000 mètres carrés, des brasiers énormes lancent des gerbes de feu à une grande hauteur, il est impossible de s'approcher, une fumée intense et nauséabonde s'échappe de ces amas de déchets et d'innombrables flammèches voltigent, emportées par un vent assez fort.

Des courageux citoyens font la chaîne pour alimenter les quatre pompes à bras qui fonctionnent manœuvrées par le 43e de ligne.

A 2 heures 1/2, le sinistre paraît complètement rétabli, prolongé, les curieux se retirent prudemment craignant une explosion qui ne peut d'ailleurs se produire.

A trois heures l'incendie diminue rapidement, seul, le magasin n'est préservé.

Un second bondé de fil flambe encore, tous les autres ont été complètement noyés sous d'énormes jets d'eau. Le bateau achève de se consumer jusqu'à sa ligne de flottaison, la part du feu est faite on peut évaluer approximativement les dégâts.

LES DÉGATS

Les pertes s'élèvent pour les magasins de M. Vandorge et les marchandises y contenus à 80.000 francs. Il y a assurance pour 110,000 francs.

Mme veuve Crépin estime à 6,000 francs le préjudice qui lui est fait par le feu ; M. Lesaffre compte qu'il peut évaluer ses pertes à 3,000 francs. Tous deux sont assurés pour une somme supérieure.

LE NORD

Hellemmes. — Samedi matin, Xavier Greysen, 35 ans, travaillant chez M. Roger, maître couvreur à Croix et demeurant à Roubaix, rue de Lille, 207, travaillait à un bâtiment en construction à Hellemmes.

Pour faire son travail il était monté sur un échafaudage, quand tout d'un coup l'échafaudage se rompit et Geysen fut précipité sur le sol.

Relevé aussitôt, on constatait qu'il avait la cuisse droite fracturée. Xavier Geysen a été transporté dans la journée de dimanche à l'Hôtel-Dieu de Roubaix où il est en traitement.

UN ASSASSINAT à Bourbourg-Campagne

Crime affreux au Guindal. Une femme tuée à coups de fusil.

(De notre envoyé spécial)

La paisible population de Bourbourg et de Bourbourg-Campagne est depuis ce matin dans un émoi bien facile à comprendre, à la suite d'un crime épouvantable qui a été commis cette nuit aux abords du Guindal, situé à trois kilomètres de Bourbourg.

La victime est une dame Voisin, bellemère de notre concitoyen M. Voisin, cabaretier, rue Royer.

Les époux Voisin-Cornet habitent une petite ferme isolée, faisant partie du hameau du Guindal et de Bourbourg-Campagne.

Le femme a été jugée raide cette nuit par deux coups de feu que lui tira à bout portant un maraudeur inconnu.

Photographie Eléan

74, rue Pellart, 74, ROUBAIX

Premières COMMUNIONS

12 portraits pour 5 francs, avec une belle carte album comme prime. Portraits de luxe 12 francs la douzaine, donnant droit à un superbe portrait peint à l'huile ou à l'eau.

Retouches pour photographies d'enfants par procédé extra-rapide.

Groupes de familles et de sociétés.

Reproduct on d'anciennes photos.

Grande réduction de prix de 25 0/0 meilleur marché que partout ailleurs.

La maison achète et vend d'occasion, les appareils de photographie.

MM. Astier et Cie, avenue Kléber, 73, Paris. Messieurs, je puis certifier par expérience que le St. Jacobs Oil est un remède extrêmement précieux surtout contre les douleurs rhumatismales et les névralgies.

Missionnaire pendant 26 ans aux Etats-Unis, j'ai du exercer la médecine en même temps que le Saint-Ministère, et parmi les remèdes qui m'ont rendu le plus de services, je puis mettre au premier rang le St. Jacobs Oil.

Le flacon que vous m'avez envoyé dernièrement est à produit un effet bien prompt immédiat dans un cas de sciatique qui durait depuis cinq mois.

Votre bien dévoué serviteur,

Signé : Pb. Cené,

Curé à la Selle-en-Hermo (Loiret).

Spectacles et Concerts de la Saison

Hippodrome-Théâtre

GRAND CIRQUE INTERNATIONAL SOUS LA DIRECTION DE J. LOGEHART

Tous les jours

A 8 HEURES REPRÉSENTATION

Location ouverte, bureau de l'Hippodrome, rue des Longues-Haies, Roubaix.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 30 avril 1894.

Le marché est en hausse ; la réponse des primes lui donne de l'entrain et de la fermeté.

Les rachats des vendeurs portent le 3 0/0 à 99,95, le 3 1/2 0/0 à 107,27.

Les cours de l'Extérieur sont en reprise, à 76, et la clôture a lieu à 75,10 après 75,15.

Les Sociétés de crédit qui également progressent. La Banque de France est à 4,090.

Les actionnaires du Crédit Foncier, réunis aujourd'hui en assemblée générale, ont voté à l'unanimité toutes propositions du conseil, et fixé le dividende de l'exercice à 45 fr. par action. Dernier cours 935.

On tient le Comptoir national d'escompte à 500. Cet établissement va émettre à Paris un emprunt norvégien de 50 millions en 5 1/2 0/0 ; les souscriptions de cet emprunt sont : A Londres, 40 millions ; à Francfort, M. de Rothschild ; Hambro et fils ; à Berlin, M. Bleichroeder. Ces divers pays ont engagé pour être considérés comme un gage de succès.

Le Crédit lyonnais se tient ferme à 745.

La Société générale a des demandes à 457.

En banque, l'Union du capital des charbonnages de l'Escaut rencontre de nombreux acheteurs à 552.50.

Obligation des Chemins Bourbonnais, 4 et 4 1/2 francs.

BONS PANAMA

LOTS du CONGO

délivrés en tous temps avec faculté de revente à des conditions particulières par la Maison

J. BULTÉ

Comptoir de Change

ROUBAIX, 35, Rue Neuve, ROUBAIX

ACHAT et VENTE à forfait de Titres négociables

Exécution rapide de tous ordres sur les Bourses de Paris, Lille, Bruxelles, Anvers, Londres, Amsterdam.

Souscription aux Emissions. — Versement. Conversion.

Paiement immédiat et sans frais des COUPONS présentés à l'échéance.

BOURSE DE LILLE ET BRUXELLES

Achat et Vente d'Actions de Charbonnages

Le Comptoir de Change

A. PAJOT et CH. LEFEBVRE

FONDÉ EN 1879

Siège Social :

LILLE, RUE NATIONALE, 69 bis

Succursales :

ROUBAIX, 6, rue de la Gare. | LILLE-WAZEMMES, Rue Gambetta, 1ter.

Exécute toutes opérations de change et de bourse sur les places de Paris, Lille, Roubaix, aux conditions les plus réduites et titres contre espèces.

Traite à forfait tous achats et ventes de titres de négociation courante. — Argent contre titres.

Service de coupons avec vérification gratuite de tirages.

Souscriptions gratuites aux émissions.

Vente sans frais pour le compte des Compagnies d'obligations nouvelles au porteur ou nominatives.

Versements, transferts, conversions.

Renseignements gratuits sur valeurs cotées ou non cotées.

AVIS

Heures fixées par l'**Administration municipale** pour l'éclairage public, du 1er au 7 mai :

Allumage à 8 h. 1/2 du soir, extinction à 1 h. du matin.

L'allumage et l'extinction sont commencés un quart d'